

CANAL PSY

N°7 ♦ Novembre - Décembre 93

Mensuel ♦ 10 F

S O M M A I R E

Infos Pratiques 2

Questions d'éthique

Le recruteur est un pédagogue qui s'est trop longtemps "ignoré"
Bernard Allaire 4

De la morale à l'éthique : comment introduire l'enfant à la question de l'humain ?
René Clément 7

L'éthique en question
Michel Cusin 9

Revue de presse - Ethique et recherche 10

Colloques sur l'éthique 11

Echos

Compte rendu du 4e congrès de psychothérapie de groupes d'enfants
Alain Husser 12

Agenda 13

Du coq à l'âne 15

A propos...

Les mouvements de personnel
Yvette Grégoire 16

S O M M A I R E

Editorial

Voici enfin la nouvelle formule annoncée. Feuillotez-la, parcourez-la, découvrez-la, commentez-la... et faites nous part de vos remarques. Elles nous sont précieuses, pour ne pas dire indispensables pour garder le cap sur l'objectif premier du journal : assurer un lien entre l'Université et les étudiants les moins présents - physiquement s'entend - sur le campus. En premier lieu, ceux de la FPP et ceux du CFP, et également les étudiants salariés ou éloignés disséminés dans le régime général.

Le dossier de ce mois traite d'éthique. Ethique et psychologie, certes. Mais il y aurait bien des questions aussi à poser concernant l'enseignement supérieur. Y a-t-il une éthique de l'Université ? Quelle politique, quelle pédagogie, pour qui et pour quoi : passage d'une université d'élite à une université de masse (Cf. l'article de Gérard Courtois paru dans *Le Monde* du 16 novembre), intégration de "publics" différents : des bacheliers aux reprises d'études, etc.

La psychologie - discipline fort peu académique au regard de l'institution universitaire - se trouve, de ce fait et du fait qu'elle fait effet de "masse" plus encore que les autres, se trouve, donc, tout naturellement en ligne de mire: voir, toujours dans ce même numéro du *Monde*, l'article de Christine Garin qui résume en peu de lignes tous les poncifs possibles sur le sujet - de l'erreur d'orientation à la non-formation de psychologue, au bout du compte...

Au moment où on entend dire de toutes parts que la psychologie est sursaturée, qu'elle "envahirait" tout si on ne l'arrêtait, qu'il n'y a de surcroît pas de débouchés, et que, comble de tout, les étudiants y viennent par hasard, ou par facilité, c'est à chacun de réaffirmer son engagement ici plutôt qu'ailleurs, et surtout pas "n'importe où".

Sabine GIGANDON-VALLETTE

BIBLIOTHEQUES UNIVERSITAIRES

Par convention entre les trois universités lyonnaises, la carte d'étudiant délivrée par chacune donne accès à toutes les bibliothèques universitaires, à condition toutefois d'y faire "valider" sa carte : chaque B.U. enregistre en effet un code barre spécifique qui lui permet d'identifier l'étudiant. La carte ouvre également accès aux centres de documentation associés (statut du Centre National de Documentation sur les Toxicomanie, par exemple), sous réserve des conditions qui peuvent leur être spécifiques.

Dans le cadre de la rénovation des locaux

Transit des secrétariats

Pendant la durée des travaux, façades et intérieurs, les secrétariats déménagent temporairement dans les anciens locaux du C.I.O., au rez de chaussée du bâtiment K, porte 18.

Après la "scolarité" de 1er, 2ème et 3ème cycles, c'est au tour du L.E.A.C.M. de venir occuper quelques temps ces locaux, qui sont destinés, à terme, à accueillir le Département de Psychologie cognitive, dès après leur réfection.

N.B. Au cours de ces périodes, les numéros de postes téléphoniques habituels des secrétariats sont maintenus et transférés.

Etudes intégrées

- suite -

Le guide des études intégrées de l'Université LUMIERE-Lyon 2 pour l'année 1994-1995 est paru et est disponible dans les secrétariats des filières ou au secrétariat des études intégrées (1er étage, 86 rue Pasteur) à partir du mois de décembre.

- Les programmes mis en place par la C.E.E., désormais U.E.,
- La reconnaissance académique,
- Le réseau Nord-Américain,
- Documentation, procédures, aides financières,
- Liste descriptive des programmes d'échanges par discipline pays.

Vacances de Noël

Dates de fermeture à l'Université

Les cours s'arrêtent le 21 décembre au soir pour reprendre le 3 janvier au matin.

Bibliothèques : quai : fermée du 21 au soir au 3 au matin.
Bron : fermée du 23 au soir au 3 au matin.

Secrétariat CFP : du 21 au soir au 5 au matin.
Secrétariats de scolarité : du 23 au soir au 3 au matin.

Les locaux seront fermés du 23 décembre au 3 janvier au matin.

QUESTIONS D'ETHIQUE

Les psychologues, en matière d'éthique, se trouvent aujourd'hui un peu pris de vitesse avec l'affaire révélée par l'*Express* en décembre 1992 (voir les articles du *Monde* repris en revue de presse de *Canal Psy* n°1 et dans le présent page 10).

On peut aussi se demander de quelle éthique relèvent certaines pratiques journalistiques consistant à monter en épingle une "affaire" plutôt qu'à expliciter des problèmes de fond. Il est en effet plus facile de faire "prendre" une affaire quand on l'isole de l'ensemble des pratiques connexes, en mettant plutôt en avant, dans le cas qui nous occupe, le thème hautement sensible de l'insémination artificielle, et partant, de la filiation... Cela étant, la déontologie du journalisme a été respectée, reste la question de l'éthique...

Mais revenons aux psychologues qui, suite à cette affaire, se voient entre autre asséner comme recommandation du Comité Consultatif National d'Ethique que les sujets, s'ils ne peuvent être complètement éclairés au début de la recherche, le soient à la fin. Or si le consentement éclairé est un principe essentiel dans la recherche sur la personne humaine, que peut signifier un "devoir-tout-dire". Outre le fait que

c'est impossible, comme le faisait remarquer Lacan, cela constituerait sans doute une des pires barbaries : faudrait-il révéler à *tout prix* aux personnes des données découvertes au cours de la recherche qui leur renvoient d'elles-même une image inattendue et négative ? Au nom de quoi leur imposer un savoir sur elles-même qu'elles n'ont pas demandé : *la vérité contre leur vérité* ?

C'est à cet endroit sans doute que les psychologues ont à se ressaisir du débat et à ne pas se laisser piéger par ce qui doit être un symptôme actuel de la société : la tentation de légiférer sur la moindre

question d'éthique.

Le CCNE a fait son travail : donner des recommandations. Aux psychologues - en tant que professionnels et en tant que sujet dans une pratique - d'y répondent, de manière nécessairement complexe comme l'indiquent les pistes ouvertes dans les pages qui suivent.

ETHIQUE ET PSYCHOLOGIE DU TRAVAIL

**LE RECRUTEUR
EST UN PÉDAGOGUE
QUI S'EST TROP LONGTEMPS
"IGNORÉ"**

◆ par Bernard ALLAIRE

L'âpreté de la "crise" et la concurrence montante des "sciences" occultes obligent aujourd'hui le Psychologue du Travail à quitter sa blouse blanche (ou son costume trois pièces, au choix) et à (re)découvrir que son intervention s'inscrit en grandeur nature dans le champ économique et social ; en termes "d'utilité et d'honnêteté".

D'où ce nouvel accès de "fièvre éthique", qui se manifeste à l'heure actuelle. Cette éruption de pulsions morales est d'ailleurs cyclique : depuis que le métier de Psychologue du Travail existe, de semblables sursauts se produisent périodiquement, au rythme de je ne sais quelles "taches solaires" - tous les onze ans ? - Ce n'est pas un luxe. Je dirais même que, dans la rubrique "retour du refoulé", une telle crise de conscience à des allures d'auto-justice immanente !

L'ennui, en matière d'éthique, c'est qu'il est toujours malaisé d'éviter un certain nombre d'écueils, disons d'effets secondaires et pervers, venant alors invalider le bien fondé de la démarche "décapante" qui la sous-tend :

- L'effet incantatoire, ou voeu pieu : le "dire", ce n'est pas nécessairement être capable de le "faire"...?

- L'effet lobbying : les protestaions de bons sentiments et de pureté technique ("éthique" ?) peuvent n'être qu'un écran de fumée médiatique ; un ravalement de façade... Dans le registre uniquement marketing de reconquête de notabilité et de redorure du blason...?

- L'effet code : l'objet paradoxal du Psychologue du Travail est un Sujet : l'Homme immergé au sein d'une Organisation ; ce qui implique que ni ce Sujet, ni l'Organisation parente, ni l'étude de leurs interactions, ne peuvent être mis en équation. Epistémologiquement, je vois mal comment codifier ce qui est du ressort du Vivant, du Variable et du Singulier...?

POURTANT, DES PROGRES REELS SONT POSSIBLES.
COMMENT ?

EN RETROUVANT LE SENS
DE QUELQUES VERITES PREMIERES :

1) Recruteur et formateur, un "couple insécable" :

Il n'y a guère qu'en Psychologie du Travail que - par effet d'auto-flagellation ? - l'acte de sélectionner a tellement mauvaise presse ! Ainsi, il ne viendrait à l'idée de personne de remettre en cause la légitimité des choix amoureux (éminemment "électifs", "sélectifs" et donc "inégalitaristes"...) ; pas plus que le bien fondé d'une bonne sélection d'équipiers sportifs à la veille d'un match à fort enjeu. En Psychologie du Travail, le tabou de la sélection joue si fort, qu'il a fallu, pour le détourner, trouver de nouveaux euphémismes - le mot "recrutement" serait plus noble ? - ; et, pour parachever l'inocuité du Psychologue, le "désarmer unilatéralement", en le privant de formation à l'utilisation des tests. Laissant ainsi le champ libre aux pratiques magiques des charlatans de tous poils, ou bien au "piston" ; ou enfin à l'infailibilité du "pedigree-casier judiciaire", communément appelé "curriculum vitae". Comme si l'Etre Humain était réductible à ses oeuvres ; et comme si, de façon fixe et mécaniciste, ce même Etre Humain ne pouvait devenir que ce qu'il a déjà été!...

A mon avis, cette dérive est le résultat d'un contresens et d'une grave indigence méthodologique et épistémologique.

Depuis le "Principe d'Incertitude" énoncé par le Prix Nobel de Physique Werner HEISENBERG (1901-1985) - sur "ARTE" 8/11/93 - on sait en effet que "L'OBSERVATION MODIFIE L'ETAT" ; et, réciproquement, que L'ETAT MODIFIE L'OBSERVATION...

Principe qui, appliqué au Psychologue de Travail agissant par définition in vivo, constitue un double rappel à l'ordre:

A) Quel que soit le champ dans lequel le choix s'exerce, l'acteur de ce choix n'est jamais "extérieur" à ce champ.

B) Tout énoncé "provoque" autant qu'il énonce.

. Autrement dit, tout diagnostic est déjà un pronostic ; et tout pronostic (- informatif -) est un diagnostic performatif (- formatif, réformatif et transformatif -) : le pronostic est un "billet à ordre", émis sur la banque du futur.

. Autrement dit encore, toute "vérité" est relative, parce que relationnelle et mutante.

. Autrement dit, enfin, le fin du fin du savoir à un instant "t" (- subjectif -) consiste en la conscientisation aigüe de ses marges d'erreur et d'irrecevabilité (- objectif, vis à vis de la durée -).

Pour le Psychologue du Travail, le risque (le "délit" ?) n'est donc pas de choisir, mais d'oublier qu'en sa qualité de "sélectionneur", il est également "entraîneur". (Entraîneur d'hommes et entraîneur de phénomènes).

Par conséquent, le Psychologue du Travail est confronté à cette logique paradoxale, dont il n'a nullement le devoir de se défaire : autant ambitieuse (objectif de performer), que modeste (sa marge d'impuissance à l'échelle du temps et de l'altérité).

2) Réactivité que multiplie complexité, une loi exponentielle :

Il ne faut pas confondre "systématique et systémisme" ; mais c'est vrai que la tentation est parfois très forte de se réfugier dans le premier, sous prétexte du second.

En effet, la différence entre l'arroseur arrosé et l'aborigène australien lançant son boomerang, c'est que le second "sait" que la cible fait partie de son geste. Tandis que l'arroseur arrosé, pour compenser son humiliation, invoquera un imprévisible retournement du vent. L'aborigène est plus lucide que le Psychologue. Quelle leçon !

L'éthique est de cet ordre-là : à la "pureté" des bonnes intentions, qui ont parfois tellement les mains blanches, qu'elles "n'ont plus de mains", le Psychologue du Travail, "travaillé" par la question de la Psychologie, a pour impératif catégorique de ne surtout pas s'abstraire de la trajectoire de son discours "missile". Sa compétence résidera dans son aptitude (Tiens! Tiens!...) à ne pas s'exclure de son objet, dont on se souvient qu'il est justement un Sujet : un autre Homme, semblable à lui ; sauf en quelques points. Et c'est bien ici que le problème se corse.

Pas facile ce retour, ou plutôt ce va-et-vient entre la source et l'estuaire : car "feed-back" ne veut pas dire "effet-retour" (encore une métaphore trop instrumentaliste!), mais bien "nourritures en retour"! En somme, l'Autre "existerait" vraiment ? Quel coup de théâtre!

Et si c'était cela, l'Éthique ? Non pas une épreuve de "Code", mais une épreuve de "Conduite" ; y compris sur route mouillée et encombrée, avec points noirs, virages sinueux, pentes rapides, croisements dangereux, bouchons et péages ?..

Bref, décidément rodé à la contingence et à l'immanence

de l'asphalte, le Psychologue du Travail ne serait plus un pur hologramme de formule 1 sous cellophane ; mais bel et bien un 4 x 4 tous terrains, "apte" à se nourrir des aspérités de la route, en y adhérant. Et apte à négoier de vrais virages, en composant à la fois avec son savoir (forces centrifuges) et avec le savoir de l'Autre (forces centripètes).

3) Eloge du "Constat amiable" :

Au fronton de toutes les mairies de France, il y a écrit : "Liberté, Égalité, Fraternité". C'est superbe! Mais on voit aujourd'hui que ce qui est (peut-être) valable sur la Place Centrale, est rendu inapplicable par le fait même de la notion de "périphérie" (les banlieues). De même, - et c'est sans doute par l'effet identique d'un vieux sursaut "jacobin" de psychocentrisme, - il y a très peu de bureaux de Psychologues du Travail, où ne soit pas proclamé le dogme du "respect de la Personne Humaine", avec un grand "P" et un grand "H". C'est également superbe!

Et si on demandait aux *personnes humaines* ce qu'elles en pensent ? Ce qu'elles en comprennent ? Ce qu'elles saisissent du "rapport dont elles sont l'objet" ; et dont trop souvent elles ignorent tout ?..

C'est vrai que ce n'est pas facile pour le Psychologue du Travail, de réussir dans son rôle de chroniqueur du "capital Ressources Humaines" ; d'autant qu'il s'adresse toujours à plusieurs instances à la fois (individus, groupes, décisionnaires d'entreprise...). Et qu'il est soumis à une déontologie para-journalistique, avec vue "imprenable" :

- Obligation d'information et de conseil,
- Obligation de réserve,
- Obligation de protection des sources,
- Respect du droit de réponse,
- Respect du droit de suite,
- Clause de conscience,..

En fait, le drame de l'éthique, c'est sa "majuscule", qui infériorise et inhibe ceux-là mêmes qu'elle devrait stimuler : car ce chromosome de volontarisme et de perfectionnisme qu'elle prétend modéliser héroïquement, dévitalise et invalide la déontologie, en la sublimant ; comme sous l'effet d'une maladie auto-immune.

Pas plus qu'il n'y a un "ordre naturel des choses", il ne peut y avoir d'ordre surnaturel du vivant. Et la solution à l'énigme de "l'hygiène" professionnelle dans le domaine humain ne peut être pour chaque cas, que paradoxale et provisoire. Pas rassurant ? Mais qui parle de "rassurer" !

Spécialiste du langage de l'esprit (littéralement "*psychologue*") s'exprimant au travers d'un certain "corps" plus ou moins social, le Psychologue du Travail serait-il réticent à en assumer les bégalements, les non-dits, les interférences et les contradictions les plus inhérentes à ce langage même ? Aurait-il peur, malgré l'excellence de son diagnostic/pronostic, d'en référer à son référent par excellence : cet interlocuteur, précisément, qui a bien dû l'interloquer à un moment ou à l'autre et hors de tout standard ?

Le proverbe dit qu'il n'y a "que la vérité qui blesse". Sans

doutre ; mais elle "blesse" sûrement moins si elle est ramenée aux justes proportions de son émergence réelle, localisée et circonstanciée ; et si elle fait explicitement, l'objet d'un *CONTRAT DE RECEVABILITE*.

4) Le courage intellectuel du Psychologue, c'est l'alliage de son "conatif" et de son "cognitif" :

- Je fais donc l'hypothèse que, du fait de sa formation, le Psychologue du Travail "sait" lire.

Il sait lire une configuration de situation d'offre et de demande croisées ; il sait en décoder aussi bien les seuils de complémentarité, que d'incompatibilité ; chez chacune des parties prenantes, il sait faire émerger, puis évaluer qualitativement, les parts de ressort et de frein mises en jeu dans cette configuration... Pour moi, ceci constitue "49%" du degré d'expertise du Psychologue du Travail.

- Mais qu'en est-il des "51%" restant ?

Qu'en est-il de son *SAVOIR EXPLIQUER "AVANT" ET DE SON SAVOIR RESTITUER "APRES"* ? C'est ici que vient s'interposer la véritable question de l'éthique ; dont on comprend bien qu'elle n'est pas de l'ordre de la transcendance (le "ciel des grandes idées"), mais de l'ordre du réel et de la contingence.

"Voir", d'accord ! Mais rendre compte, est une toute autre paire de manches !

- Que dire ?
- A qui le dire ?
- Comment le dire
- Quand le dire ?
- Pourquoi le dire ?
- Pour quoi le dire ?..

Comment le Psychologue du Travail peut-il faire face à cette injonction contradictoire : "faire sens" pour autrui ; en respectant à la fois les impératifs du Secret Professionnel, de l'Obligation de Conseil et du Devoir de Consentement Eclairé de la part de ses différents interlocuteurs ?

Selon moi, ce cas très particulier de dissonance cognitive propre au Psychologue du Travail ne peut être résolu qu'à la lumière de son "Conatif" :

- vers quoi et vers qui tendent ses efforts ?

Le Psychologue du Travail le sait-il ?... Que peut-il en dire ?... Que sait-il de ce que, par là-même, il induit ?...

C'est tout simplement ce que j'appelle le courage intellectuel : c'est-à-dire la capacité "intelligente" de vaincre un certain nombre de peurs (bien légitimes) ; notamment la peur de "découvrir", la peur de se tromper et la peur de s'engager à mauvais escient ; par exemple, faute d'avoir su créer les conditions lucides et optimales de son intervention.

Contre ces peurs et les dérives qu'elles engendrent, existe-t-il une possibilité de garde-fou ? Ma réponse est "oui". Mais ce garde-fou ne me paraît pas être de l'ordre de l'Ordre : ni un Code d'Honneur, ni une Charte, ni une Loi, ni une Norme ISO ne me semble être de taille à mettre le client du

Psychologue du Travail à l'abri de ses éventuelles exactions. Pour moi, la réponse est ailleurs : bien sûr, dans la formation initiale du Psychologue (exemple le diplôme professionnalisant du DESS) ; mais aussi, dans sa formation continue. Et encore pas n'importe laquelle : celle qui lui permettra de se mieux connaître lui-même en tant qu'interface. Le dotant ainsi d'une capacité sans cesse affinée de valider sa méthodologie, à "l'aune" de la réceptivité et de la réactivité de l'Autre.

Conclusion

L'éthique du Psychologue du Travail, c'est sa compétence.

Mais quelle compétence ?

- Sens du diagnostic (vivacité du coup d'oeil professionnel...)
- Sens pédagogique (expliquer, vérifier l'acceptabilité...)
- Sens du "singulier" croisé avec le généralisable (décliner...)
- Sens de la restitution (ne pas "privatiser", mais rendre accessible...)

Une compétence qui, à mon avis, ne se "décrète" pas. ♦

Bernard ALLAIRE

Psychologue d'Entreprise, Formateur, Consultant
Chargé de cours pour le DESS de psychologie du travail
à l'Université Paris X - Nanterre
20 ans d'exercice en tant que psychologue du travail,
après 14 ans d'exercice en clinique,
avec une formation initiale en DESS de psychopathologie

AU SOMMAIRE

Des prochains numéros de Canal Psy

- Y-a-t'il des auteurs maudits à l'Université ? Ou encore de la référence et de la juste distance.
- Psychologie et soins : la psychothérapie, zone d'intersection.
- L'Université entre tradition orale et productions écrites.

DE LA MORALE A L'ETHIQUE :

COMMENT INTRODUIRE L'ENFANT À LA QUESTION DE L'HUMAIN ?

◆ par René CLEMENT

En tant qu'adultes, les parents sont supposés être en mesure d'enseigner à l'enfant un certain nombre de connaissances sur la réalité du monde tel qu'il est, et sur la condition humaine en général ; ce, à partir de leur propre expérience, enrichie de celles accumulées au fil des générations précédentes.

Malheureusement, les phénomènes de *dysparentalité* à l'oeuvre de façon transgénérationnelle font que les carences symboliques et les difficultés d'accès à l'état adulte se répètent et se reproduisent, se transmettant de génération en génération.

Le savoir sur l'humain et la réalité, la connaissance des finalités de l'existence et le droit au vivant et à la créativité vont donc le plus souvent être transmis aux enfants de façon mutilante et non promotionnante, comme l'expliquait Françoise Dolto. En effet, c'est forcément à partir des maltraitements vécus dans leur enfance que les parents vont, vaille que vaille, introduire l'enfant à ce système de valeurs et d'interdits qu'on appelle globalement la *morale* : puisée dans leur expérience malheureuse de l'existence, nourrie par les rapports conflictuels à la réalité, elle s'était également sur le fond commun de la culture et des principes collectifs socialement dominants et qui sont très différents selon les époques et selon les pays.

On pourrait avancer, en allant vite au risque d'être un peu caricatural, que la morale impose de façon ininterrogeable un système de codes, de préceptes, d'interdits, dont le respect et la soumission suffiraient à garantir pour chacun sa valeur personnelle et sa respectabilité familiale et sociale. Organisant un système manichéen fondé sur une opposition métaphysique du Bien et du Mal, ce type de morale repose sur la notion de faute et de culpabilité. Dans ce système clos et quelque peu totalitaire où le Surmoi joue d'abord et avant tout un rôle persécuteur d'auto-accusation et d'auto-persécution, il est souvent difficile de distinguer les actes - éventuellement "mauvais" - de la personne de leur auteur qui, lui aussi, devient en quelque sorte "mauvais", par contamination.

L'intérêt, à mes yeux, de promouvoir *a contrario* la notion d'*éthique*, tout particulièrement à propos de l'enfance, tient au fait que la découverte des lois et des limites qui régissent l'existence humaine peut se faire de façon non-maltraitante. Par delà l'existence des droits et des devoirs qui incombent à tout un chacun dès la naissance, l'éthique, dans son rapport à l'humain renvoie plutôt à la notion de *responsabilité*. Alors que la morale met le plus souvent en avant la notion de devoir, l'éthique permet de privilégier celle de droits, sans que l'erreur, la maladresse, la prise de risque, l'expérimentation voire l'errance où se trouve le petit d'homme allant à la découverte de la réalité et du monde soient nécessairement "criminalisées" et stigmatisées en termes de faute.

C'est bien le rôle des adultes en général - et des psychologues en particulier - d'aider l'enfant à dépasser ce que peut avoir de mortifère la morale héritée de systèmes familiaux défailants ; tel est le préalable qui peut lui permettre d'accéder à une conception des valeurs référées à son devoir-grandir, et de développer autonomie et créativité pensées en termes de bon ou de mauvais et non plus seulement en termes de Bien et de Mal. Il appartient à la communauté des adultes d'aider l'enfant à accéder à une éthique de l'humain qui l'engage d'abord envers lui-même, avant que de l'engager en tant que sujet social vis-à-vis des autres, et pas seulement vis-à-vis de ses géniteurs. Cette conception de l'éthique, concerne, pour l'avenir, la capacité de discriminer, également en tant que citoyen, les enjeux précaires et la cohabitation discordante de l'humain et de l'inhumain qui, inscrite au plus profond de l'intime psychique de chacun traverse également tout groupe social, comme nous le rappelle constamment l'histoire présente aussi bien que passée. ◆

René CLEMENT

Psychologue, psychanalyste,
Membre et ancien président de l'ANREP
(Association Nationale pour la Recherche
et l'Etude en Psychologie)

Auteur de *Parents en souffrances*, Ed. STOCK, oct. 93.

DÉMARCHE ET ACTE ÉTHIQUES

Acquérir les arguments nécessaires pour agir ou décider

SÉMINAIRE INTERNATIONAL
Lyon - du 1er au 13 juillet 1994

G.I.E.F.

Groupe International d'Enseignement et de Formation
Droits de l'homme, Ethique, Sciences et Santé

Objectifs du cours

Offrir aux "décideurs" et "formateurs" de la santé des critères d'aide à leurs décisions.

S'attacher à une pédagogie interactive visant à l'acquisition pratique d'une méthodologie rigoureuse d'évaluation et de décision.

Identifier les problèmes à traiter en priorité.

Principaux repères méthodologiques

Les possibilités et limites techniques, les bénéfices escomptés, les risques encourus, les coûts financiers et psychologiques.

Le droit et ses pratiques dans les instances supra ou internationales, gouvernementales ou non, leurs jurisprudences, recommandations, chartes ou avis.

Les déontologies, codes et règles professionnelles.

Les cultures et les morales, religieuses, laïques, coutumières.

L'organisation de la décision : hiérarchiser, pondérer, confronter les arguments.

La prise de décision. Son accompagnement social.

Principaux domaines d'application

Logique économique versus logique humanitaire.

Commercialisation du corps humain.

Santé publique et libertés individuelles.

Ethique et bureaucratie.

Droit à la vie, droit à la mort.

Domaine de la recherche.

Ethique et politique.

Formateurs - Intervenants

Des personnalités internationales et régionales spécialistes des thèmes choisis.

Des représentants des organismes internationaux (AECHEM, AMM, CE, UE, OMS, UNESCO).

Participants

Séminaire ouvert à tous les formateurs et décideurs dans les domaines des sciences sociales et de la santé et toutes les disciplines concernées : droit, police, justice, sociologie, histoire, pédagogie, ethnologie, psychologie, etc. Les cours sont donnés en Français ou en Anglais.

Le nombre de stagiaires est limité à 30.

Déroulement et tarifs

Séminaire de 2 semaines composé de 2 fois 6 jours pleins (1er module de méthodologie, 2e module d'application).

10 000 F pour l'ensemble du cours

6 000 F pour un seul séminaire

1 500 F pour une journée

Renseignements

Scientifiques
A. HANN et N. LERY
SEL
95, boulevard Pinel
69 677 BRON Cedex
Tel. 72.35.87.30
Fax. 72.35.87.40

Inscriptions
D. ECHRAIBI
GRIEPS
74, rue du grand roule
69110 STE FOY LES LYON
Tel. 78.50.86.86
Fax. 78.51.11.23

Le G.I.E.F.

est le groupement des quatre Universités lyonnaises (Claude Bernard-Lyon 1, Lumière-Lyon 2, Jean Moulin-Lyon 3, Facultés Catholiques), du GRIEPS (Groupe de Recherche et d'Intervention pour l'Education Permanente des Professionnels de la Santé), du SEL (Santé, Ethique et Libertés) et des H.C.L (Hospices Civils de Lyon) qui ont décidé de mettre en place un enseignement international, tant dans le recrutement des différents professionnels intéressés, stagiaires et intervenants, que dans les références culturelles, philosophiques, religieuses, techniques, juridiques et déontologiques, bases nécessaires à l'apprentissage de la décision.

L'ETHIQUE EN QUESTION

◆ par Michel CUSIN

Depuis toujours, la double question formulée au XVIII^e siècle par le philosophe de Königsberg : "Que dois-je faire ? Que puis-je espérer ?", hante l'*homo sapiens*. A la différence des autres espèces animales son *ethos* n'est pas régi par l'instinct et son désir outrepassé sans cesse les bornes de ses besoins. Au fil des âges, les civilisations diverses ont tenté de fournir des réponses pour baliser le comportement des humains et rassurer leurs angoisses, sans jamais y parvenir totalement. Les progrès de la science et des techniques ont redonné une force accrue à la question kantienne au XX^e siècle, plus particulièrement dans le domaine de ce qu'on appelle improprement la bio-éthique, puisqu'elle n'inclut ni le comportement des végétaux, ni les moeurs des amibes ou des virus, mais exclusivement l'action de celui que Lacan appelait le parlêtre.

Pour l'homme qui parle, en effet, la question "Que dois-je faire ?" ne se pose pas seulement dans la relation soignante, mais elle se pose avec acuité et constance dans la relation de l'individu au groupe social. Imagine-t-on une abeille qui, ayant perçu la message donné par une ouvrière à propos d'un champ de fleurs dont elle signale la distance et l'orientation, se poserait la question de savoir ce qu'elle doit faire ? Pour compliquer encore les choses, le savoir apporté à l'homme par la société, qui s'essaie à dire ce qu'il convient de faire et de ne pas faire, ne règle pas pour autant la question de l'acte des humains. Est-ce à dire que le faire humain échappe à toute règle et qu'il n'est pas possible d'en rendre compte ? Certes pas, puisque précisément, toute société et toute institution demande des comptes à ses membres ou à ses adhérents. Pour tout homme donc, la question éthique se pose dans un cadre social, lequel devrait introduire une démarche rationnelle conduisant à un acte qui, lui, met toujours en jeu la parole et, on le sait depuis Freud, son intrication avec les pulsions. Enseigner l'éthique consistera à éclairer la démarche, à restreindre l'espace obscur d'un acte qui, *in fine*, échappe à toute rationalisation.

Tous les discours, mais certains plus que d'autres, ont partie liée avec la démarche éthique. Le discours juridique d'abord, qui, en protégeant les sujets de droit, limite l'espace du faire humain, interdisant l'usage de la violence pour permettre l'interdit de la parole. Mais également les idéologies et les morales qui s'efforcent de donner la cohésion aux groupes en leur faisant partager des valeurs communes, de même que les cultures qui, implicitement, règlent les us et coutumes, sans oublier les déontologies qui, pour chaque profession, définissent les droits et les devoirs qui lui sont propres. Il est vrai que chacun de ses discours, suivant les époques, a voulu régenter l'acte humain de façon totalitaire, prétendant ainsi en finir avec l'angoisse et la culpabilité liées à l'acte éthique et faire taire la question même du sujet. Aucun

de ses discours, à lui seul, ne peut assumer ni résumer la démarche éthique, mais chacun joue un rôle qu'aucun psychologue ne peut impunément ignorer.

Comment articuler ces discours multiples qui cherchent à mettre en cage un réel inquiétant sans jamais y parvenir ? Une réponse, parmi d'autres, peut être apportée par la psychanalyse. Non point que celle-ci prétende répondre à la question au point de la rendre inutile, même si Lacan a pu dire "Ne demande que faire que celui dont le désir s'éteint" ¹. Mais les lumières apportées par Freud sur le fonctionnement de cette nuit qui nous habite et nous agite, ainsi que sur l'irréductibilité du sujet humain à son égo et aux discours qui le désignent, peuvent éclairer les prétentions des discours, pointer à la fois leurs limites et leur nécessité. En particulier, la psychanalyse permet d'articuler l'universalité de la loi et la singularité de chaque sujet dans l'irréductibilité de son histoire et, pour partie, de son symptôme. On peut se demander pourquoi la métapsychologie freudienne ne revendiquerait pas, dans ce champ de l'éthique, la fonction de méta-discours, tout comme la linguistique l'a revendiqué, à juste titre, dans d'autres domaines ?

En effet, que l'on soit freudien ou non, il est difficile de ne pas percevoir que la difficulté des relations intersubjectives est constitutive de leur richesse, que le malaise dans la civilisation est constitutif de la civilisation même et que l'acte éthique, par delà la démarche rationnelle qui doit être la nôtre, met en jeu une part de nous-même qui nous échappe. Notre responsabilité de sujet, c'est précisément de devoir faire avec, dans les deux sens de l'expression : de nous en accommoder, certes, mais pour la mettre au travail. *Wo es war, soll ich werden*, disait Freud, "Là où ça était, là dois-je advenir" ². Tâche éthique impossible mais nécessaire, tout comme l'assèchement du Zuyderzee. ◆

1. J. Lacan, *Télévision*, Paris, 1974, p. 65.

2. Traduit de façon erronée par "Le moi doit déloger le ça" in S. Freud, "Les diverses instances de la personnalité psychique", *Nouvelles Conférences sur la Psychanalyse*, Idées, Gallimard, Paris,

Michel CUSIN

Professeur à l'Université LUMIERE-Lyon 2
Président honoraire de l'Université

Représentant l'Université LUMIERE au GIEF

(Groupe International d'Enseignement et de Formation)

M. CUSIN assure le cours "Ethique, droit et psychanalyse"

au sein de la maîtrise de psychologie,

tous les lundis de 10h30 à 12h, Amphi. E à Bron.

Lu dans la presse...

Envisageant un secret professionnel partagé entre médecins et psychologues

Le Comité d'éthique souhaite une redéfinition du cadre des recherches en psychologie

Saisi par le directeur du département Sciences de la vie du CNRS, le Comité consultatif national d'éthique (CCNE) a rendu, jeudi 14 octobre, un avis sur « l'éthique de la recherche dans les sciences du comportement humain », particulièrement en psychologie (1). Le CCNE souhaite la mise à l'étude d'une loi spécifique à la protection des personnes qui se prêtent à des recherches dans les sciences du comportement humain.

Mal défini, le cadre juridique et éthique dans lequel sont pratiquées, en France, les recherches sur le comportement humain est entièrement à revoir : tel est en substance l'avis formulé par le Comité d'éthique au terme de plusieurs mois de travail. Celui-ci avait été saisi pour avis le 15 janvier 1993 par le directeur du département Sciences de la vie du CNRS à la suite de la parution, dans l'hebdomadaire *L'Express*, d'une enquête consacrée à une étude psychogénétique réalisée par le laboratoire de génétique, neurogénétique et comportement du CNRS, dirigé par le professeur Pierre Roubertoux (*le Monde* du 18 décembre 1992 et du 17 février 1993). Conçue par deux chercheurs de renom, Michel Duyme et Christiane Capron, cette étude visait les influences respectives du patrimoine génétique et de l'environnement familial. Son objectif était d'examiner les capacités intellectuelles des enfants nés après insémination artificielle avec donneur (IAD).

Ce travail avait nécessité la mise à disposition des chercheurs d'un fichier d'une banque de sperme, ce qui était déjà en soi une violation du secret médical. En outre, si une autorisation de principe avait été demandée aux parents pour leur participation à l'étude, en revanche aucun consentement éclairé n'avait

été recueilli (ce qui constituait une violation de la loi Huriet sur la protection des personnes qui se prêtent à des recherches biomédicales). Avant de mettre en œuvre leur étude, les chercheurs du CNRS avaient obtenu de nombreuses autorisations officielles, dont une émanait de la commission du programme Sciences de la cognition, présidée par le professeur Jean-Pierre Changeux, aujourd'hui président du Comité national d'éthique. Les ministères de la recherche et de l'éducation nationale, ainsi que le CNRS, avaient, eux aussi, donné leur aval.

Cette affaire mettait en lumière la situation particulière des recherches en psychologie expérimentale, en physiologie et en psychophysiologie qui, compte tenu de leurs spécificités, ne peuvent pas être en règle avec les dispositions de la loi Huriet sur l'obligation de consentement éclairé. Dans son avis, le Comité d'éthique constate qu'en France, par contraste avec ce qui se passe en matière de recherches biomédicales, « le législateur ne semble pas avoir porté son attention sur la protection des personnes qui se prêtent à des recherches comportementales, et les investigations réalisées sur l'être humain en vue du développement des connaissances dans les sciences du comportement ont des références éthiques moins explicites ».

Un souci d'information complète

Dans certaines recherches, reconnaît le CCNE, les sujets qui se prêtent à l'étude ne peuvent pas être entièrement éclairés avant l'expérience parce que leur information complète modifierait les comportements que l'on souhaite étudier. Dans ces cas, le Comité d'éthique recommande :

1. Qu'au moment du recueil initial de leur consentement, les sujets soient avertis que certains aspects des objectifs ou de la méthodologie

« leur sont délibérément cachés dans l'intérêt de l'étude, qu'ils peuvent à tout moment interrompre leur participation et qu'il sera répondu à toutes leurs questions à la fin de l'étude ».

2. Qu'au terme de l'expérience, les sujets reçoivent des explications « complètes » sur l'objectif du travail, sur les observations réalisées sur eux-mêmes et sur l'usage qui sera fait des données recueillies, leur permettant, ainsi pleinement informés, de confirmer ou d'infirmer leur consentement. « Au cas où les chercheurs recueillent des données (directement ou indirectement) identifiantes, le consentement explicite des personnes concernées est indispensable pour tout usage qui sera fait de ces données. »

Pour ce qui est du respect médical – selon la loi Huriet, l'ensemble des recherches sur l'homme doivent se dérouler sous la responsabilité d'un médecin, – le Comité rappelle que « le partage, en vue de la recherche, d'informations médicales et/ou psychologiques sur des personnes est interdit par la loi et par la déontologie ». Il ajoute cependant que certaines recherches pourraient être réalisées dans le cadre d'un secret médical partagé. « Si, précise le CCNE, des psychologues devaient, dans le cadre d'une recherche, traiter sous leur propre responsabilité certaines données médicales nominatives, il faudrait que ces psychologues soient habilités à le faire et que le médecin ait été explicitement autorisé par les personnes concernées à communiquer ces données. »

De la même façon, poursuit-il, « si des chercheurs médecins devaient utiliser des données nominatives recueillies par des psychologues praticiens, il faudrait que ces chercheurs médecins soient habilités à le faire et que le psychologue ait été explicitement autorisé par les personnes concernées à communiquer ces données ». Le Comité d'éthique propose que l'habilitation

soit donnée par une instance multidisciplinaire placée sous l'égide des ministères de la recherche et de la santé. Il ajoute que dans l'hypothèse où la loi viendrait à permettre ce partage du secret professionnel en vue de la recherche, « les conditions dans lesquelles une personne peut délier son médecin ou son psychologue d'un secret devraient être précisées avec soin ».

Le CCNE estime en outre que les protocoles de recherche dans les sciences du comportement humain devraient être soumis pour avis, avant leur exécution, à des comités consultatifs de protection des personnes dans la recherche comportementale. Ces comités auraient notamment pour fonction d'évaluer la pertinence scientifique des projets de recherche et de veiller à ce que la liberté et la sécurité des sujets soient protégées. A titre provisoire, précise le CCNE, en attendant que le législateur se soit prononcé sur l'opportunité de créer de tels comités, le CCNE se demande si la solution ne serait pas de créer, auprès d'organismes tels que l'INSERM ou le CNRS, des comités d'éthique de la recherche dans les sciences du comportement humain.

Selon le Comité d'éthique, cet avis n'est que la première étape d'une réflexion qu'il entend mener avec les chercheurs en sciences humaines, les institutions scientifiques, les autorités administratives et le législateur, en vue d'« élaborer le cadre éthique et juridique dans lequel il paraît souhaitable que les investigations expérimentales sur le comportement humain soient effectuées à l'avenir ».

FRANCK NOUCHI

(1) Les rapporteurs de cet avis étaient M^{me} Anne Fagot-Largeault (professeur de philosophie à Paris-X) et M. Yves Laporte (administrateur honoraire du Collège de France).

Colloques

Poussés par l'actualité, donc, mais pas seulement, sans doute, les psychologues centrent leur réflexion sur l'éthique et les problèmes déontologiques posés par la recherche en psychologie...

Journées

"Éthique de la recherche en psychologie scientifique"

Organisées par le département de la Recherche de la SFP (Société Française de Psychologie) les 25 et 26 novembre 1993, à Paris.

Les paradigmes usuels dans les différents domaines seront exposés et examinés au plan de l'éthique, notamment du point de vue des observables recueillis, du consentement des sujets et de l'accès à des informations privées. Les formulations et les dispositions législatives souhaitables, compatibles avec le droit des personnes et l'exercice de la recherche, devraient être dégagées. La création d'un COMITE D'ETHIQUE EN PSYCHOLOGIE sera envisagée.

Une session introductive sera consacrée à une synthèse des textes juridiques existant du point de vue de leurs implications quant à la recherche en psychologie, ainsi qu'à l'exposé des pratiques de recherche eu égard à des critères éthiques dans différents pays.

Sept sessions thématiques seront consacrées à l'examen détaillé des protocoles de recherche usuels du point de vue des contraintes éthiques.

Une session conclusive sera consacrée à la synthèse des interventions ainsi qu'aux dispositions à prendre qui assurent la compatibilité du droit des personnes et du devoir de connaissance.

EUROETHIQUE

Organisé par l'ANOP (Association Nationale des Organisations de Psychologues), les 3 et 4 décembre 1993, à Marseille.

L'interrogation éthique est à l'ordre du jour : médecine, biologie, économie, politique, journalisme, informatique...

C'est le signe d'une mobilisation de la conscience collective sur le sens et le devenir de notre monde moderne.

Les psychologues directement concernés par l'éthique, n'avaient pas encore fait connaître leurs réflexions par un document officiel.

La nécessité et l'urgence de cette démarche ont conduit les associations professionnelles de l'Europe du Sud (l'ANOP et l'AUPI), à organiser ce congrès centré sur la CHARTE ETHIQUE. Cette charte à laquelle tous les praticiens européens pourront se référer sera proposée au cours du congrès.

Cette charte garantira le respect et la reconnaissance de la dignité et de la liberté psychique de l'individu et des groupes.

Un congrès, pour quoi faire ?

Permettre la rencontre entre professionnels de différents pays d'Europe (Grèce, Italie, France, Portugal, Espagne) notamment dans les domaines de : la santé, l'éducation, le travail, le social, la recherche et l'enseignement.

Permettre un large débat, en particulier avec les représentants d'usagers, autour de cette question de l'éthique à partir de la diffusion de cette charte et des réflexions qui s'imposent, quant à sa mise en application.

... Aussi parce que la construction de l'Europe amène confrontation des discours et des pratiques, la profession se mobilise. Gageons que les créations de comités ou de chartes soient de véritables *actes éthiques* et supportent la question de *chaque acte*.

A suivre...

Compte-rendu du IV^{ème} congrès de psychothérapie de groupe d'enfants

AUXERRE 11 - 12 et 13 juin 1993

◆ par Alain HUSSER

Les 11 - 12 et 13 juin 1993, le CIRPPA* organisait à Auxerre son IV^{ème} congrès de psychothérapie de groupe d'enfants sur le thème : "**Cadre psychanalytique et dispositif groupal en psychothérapie de groupe d'enfants**". Durant ces trois jours se succédèrent 17 orateurs dont les exposés furent tous de bonne tenue. L'après-midi du samedi, les participants se séparèrent dans 11 ateliers différents dont l'attrait du thème proposé dans chacun rendait le choix difficile.

Compte tenu de la densité de ces journées, je ne me hasarderai pas ici à en faire un exposé détaillé (les "minutes" du Congrès paraîtront dans la revue de Psychothérapie Psychanalytique de groupe - Editions Erès) mais je m'attacherai seulement à rendre compte des interventions à mon avis les plus marquantes. Pour ce faire, je suivrai les trois axes autour desquels se sont articulés ces journées. La première était consacrée à des exposés que je qualifierai de généralistes, bien que largement centrés sur le psychodrame. La seconde s'attachant à la question des "médiations dans les groupes d'enfants" et la troisième, à "groupe et formation".

Dans son exposé préliminaire, le professeur Pierre FERRARI, qui présidait le Congrès, rappela les différentes techniques de thérapies groupales et la diversité des références théoriques y afférant. S'appuyant sur les théories de J. BLEGER, il centre sa réflexion sur les notions de processus et de cadre. La première renvoyant à la dimension individuelle, dans la cure, la seconde, constituée d'un ensemble d'invariants préfixés et permettant au processus d'advenir. Pierre FERRARI rappelle que le cadre ne peut se résumer à la stabilité des éléments temporo-spatiaux et que déjà pour Freud il était

*CIRPPA : Centre d'Information et de Recherche en Psychologie et Psychanalyse Appliquées,
15 rue Général Rollet, 89000 AUXERRE.

constitué aussi des règles (de libre association du patient, d'abstinence de l'analyste qui s'oblige à ne pas donner satisfaction aux mouvements transférentiels du patient).

A la suite de cet exposé introductif, René ROUSSILLON approfondit ce thème du cadre, en soulignant que le sens d'une psychothérapie c'est d'optimiser la symbolisation d'une expérience vécue et que le cadre doit servir de support à ce travail d'optimisation de la symbolisation. L'enjeu du cadre, pour reprendre ses propos, c'est de parvenir à symboliser la symbolisation. Pour cela, il va devoir contenir un certain nombre de contraintes (environnement neutre, place de l'analyste hors du champ visuel, interdit du toucher...). R. ROUSSILLON met l'accent sur le fait qu'il n'y a pas de cadre issu d'un génie. Tous les bons cadres ont une histoire : se sont construits petit à petit. Avant tout, le cadre doit être rationnel, raisonnable, chaque élément doit avoir sa signification. Pour qu'il y ait processus thérapeutique il faut que le patient puisse utiliser le cadre (sinon c'est une thérapie en "comme si"). Utiliser le cadre c'est transférer sa capacité de symbolisation interne sur lui, mais tout le monde ne symbolise pas la symbolisation de la même manière, en fonction de la pathologie (psychotique, névrotique...) mais aussi de l'âge.

Parmi les autres exposés théoriques de cette première journée, je retiendrai ceux de J.B. CHAPELIER et François SACCO intitulés respectivement : "De la théorie psychanalytique à la clinique des groupes" et "L'identification dans le psychodrame".

J.B. CHAPELIER s'interroge sur les distorsions que peuvent accepter les concepts psychanalytiques pour s'appliquer au travail de groupe. Elargissant sa réflexion à l'utilisation de groupes thérapeutiques dans d'autres sociétés, cela permet de se demander si

les concepts techniques émanant de la cure type - comme par exemple, celui du transfert - peuvent s'appliquer à d'autres dispositifs et à d'autres cadres culturels.

François SACCO rappelant qu'à l'adolescence l'identification est la clef de voûte du réaménagement psychique, se pose la question de savoir jusqu'à quel point le psychodrame de groupe permet-il à l'adolescent de remanier ses identifications touchant là, la question de l'indication de cette technique. Parmi les exposés plus cliniques de cette première journée, nous retiendrons plus particulièrement, celui d'Aline SAURER, intitulé "Des petits enfants en quête de symbolisation" où elle souligne la nécessité d'élaborer une technique appropriée à des enfants chez lesquels il y a tout un travail à fournir au niveau du contenant avant d'interpréter des contenus fantasmatiques. Le travail mis en oeuvre allant plus dans le sens d'une aide au refoulement que dans celui de l'interprétation du refoulé.

De la seconde journée consacrée pour moitié à "La question des médiations dans les groupes" je retiendrai en particulier l'intervention de Geneviève HAAG intitulée "Composantes autistiques d'un groupe et leur transformations au regard du cadre". Il s'agit de l'analyse de l'évolution durant trois ans d'un groupe de quatre enfants autistes de 5 à 8 ans. G. HAAG étudie l'évolution des composantes autistiques de ce groupe en fonction des avatars du cadre (séances annulées, départ d'une co-thérapeute, son remplacement, etc.) et met en évidence les mouvements régressifs et agressifs, notamment lors des changements et aussi les progressions dans les échanges émotionnels.

A propos de ce thème, signalons encore les interventions d'Edith LECOURT "De la médiation à l'objet médiateur" (qui s'interroge sur ce que l'on nomme "médiation" dans les pratiques de groupes d'enfants), de Dominique QUELIN "De l'objet médiateur au groupe à médiation" (où il est question de ce qu'introduit la médiation dans le domaine relationnel et transférentiel), enfin de Pierre PRIVAT "De la fonction pare-excitation du dispositif" (où il traite de l'excitation pulsionnelle en groupe - notamment avec des enfants très perturbés et des aspects contre-transférentiels qui interviennent autant dans le choix que dans l'utilisation de ces dispositifs).

Troisième axe de réflexion au cours de ce Congrès "Groupe et Formation" (formation de thérapeute de groupe).

A G E N D A

LYON ET REGION

Psychologie de la relation à l'espace, par Pierre DOSDA, psychologue clinicien, chargé d'enseignement à l'Unité d'Architecture de Lyon, samedi 18 décembre de 9h30 à 11h30, organisé par LA FPP (Formation à Partir de la Pratique), Institut de Psychologie, 16 quai C. Bernard, 69007 LYON. Lieu : Amphi 136, même adresse. *Rens.* 78.69.70.23.

Qu'est-ce qu'avoir un père aujourd'hui ?, par Philippe JULLIEN, psychanalyste, samedi 18 décembre de 9h30 à 12h, organisé par l'association "Apprendre", Sciences de l'Education, Université LUMIERE-Lyon 2, 16 quai Cl. Bernard, 69007 LYON. Lieu : même adresse. Tarifs : 30F, étudiants Lyon 2 et membres "Apprendre" 20F. *Rens.* 78.69.72.12.

L'enfant et son corps, pédiatrie et psychanalyse, par Jacques BORIE et J. DHERET, mardi 4 janvier à 20h45, organisé par l'ACF Rhône-Alpes (Ass. de la Cause Freudienne), 42 quai Perrache, 69002 LYON. Lieu : Condition des Soies, 7 rue St-Polycarpe, 69001 LYON. *Rens.* 78.42.04.74. Fax. 78.37.16.14.

La clinique a-t-elle une

place dans le traitement social de la délinquance?, par J.-M. ELCHARDUS, Hôpital Edouard Herriot à Lyon, jeudi 6 janvier de 9h30 à 11h, organisé par le service du Dr. Daléry Hôpital Neurologique, 89 bd. Pinel, 69003 LYON. Lieu : salle C - Bât. Universitaire entre Neuro et Cardio. *Rens.* 72.11.80.64.

L'éthique médicale, la science, le sujet, présidé par Michel CUSIN, samedi 8 janvier à 14h30, organisé par l'ACF Rhône-Alpes (Ass. de la Cause Freudienne), 42 quai Perrache, 69002 LYON. Lieu : AGORA, 93 rue Tête-d'or, 69006 LYON. *Rens.* 78.42.04.74. Fax. 78.37.16.14.

Santé et gestionnaire, de l'imaginaire à l'imagination, par Jean-Pierre CLAVERANNE, économiste, professeur à l'IUP Management des Services de Santé, samedi 8 janvier de 9h30 à 11h30, organisé par la FPP (Formation à Partir de la Pratique), Institut de Psychologie, 16 quai C. Bernard, 69007 LYON. Lieu : Amphi 136, même adresse. *Rens.* 78.69.70.23.

L'analyse des pratiques en éducation et en formation, par Jean-Marie BARBIER, Professeur au CNAM, samedi 8 janvier de 9h30 à 12h, organisé par l'association "Apprendre", Sciences de

l'Education, Université LUMIERE-Lyon 2, 16 quai Cl. Bernard, 69007 LYON. Lieu : même adresse. Tarifs : 30F, étudiants Lyon 2 et membres "Apprendre" 20F. *Rens.* 78.69.72.12.

Enfants réfugiés, par Mohamed BOUKRY, lundi 10 janvier à 18h30, organisé par la Chaire des Droits de l'Homme, 10-12 av. A. Fochier, 69002 LYON. Lieu : Grand amphi., Université Lyon 3, 16-18 quai C. Bernard, 69007 LYON. *Rens.* 72.32.50.50. Fax. 72.32.50.19.

Image et formation des maîtres, par Jean BESSALEL, Maître de conférences à l'IUFM,

mercredi 12 janvier de 18h à 20h, organisé par l'IUFM de Lyon, 5 rue Anselme, 69317 LYON Cedex 04. Lieu : même adresse, salle Dufourt. *Rens.* 78.30.04.04. poste 129.

Perception sociale et évaluation des attitudes, par Jean-Philippe LEYENS, Professeur de psychologie à l'Université Catholique de Louvain La Neuve, jeudi 13 janvier de 19h à 20h30. Lieu : Musée d'Art Moderne, La Terrasse, 42000 ST-ETIENNE. Tarif : 120F. *Rens.* M. Augendre, Ecole Supérieure de Commerce, 21 rue d'Arcole, 42000 ST-ETIENNE - Tél. : 77.32.87.85. - Fax : 77.38.09.31.

Séminaires Psychanalytiques

Ateliers d'étude pour approfondir le thème des conférences sur les 7 grandes figures de la psychanalyse

11 décembre	Oedipe
15 janvier	Hamlet
5 février	Dostoïevski
5 mars	Léonard De Vinci
30 avril	Roi Lear
4 juin	Moïse
18 juin	Gradiva

Chaque atelier se déroule le samedi de 14h à 18h
Méditel - 28 bd. Pasteur - 75015 PARIS

1 atelier : 150F, 7 ateliers : 890F, étudiants : 590F

Séminaires Psychanalytiques de Paris
62 rue de Seine, 75006 PARIS. Tél. (1) 46.33.32.93.

Conclusion de la cure et désir de l'analyste, par Esthela SOLANO-SUAREZ, samedi 15 janvier à 15h, organisé par l'ACF Rhône-Alpes (Ass. de la Cause Freudienne), 42 quai Perrache, 69002 LYON. Lieu : CHS Montéleger, VALENCE. *Rens. 78.42.04.74. Fax. 78.37.16.14.*

L'intelligence artificielle, par Jean-Michel BESNIER, philosophe, et Georges VIGNAUX, linguiste, samedi 15 et dimanche 16 janvier, organisé par le Centre Thomas More, La Tourette, BP 105, 69210 L ARBRESLE. Lieu : même adresse. Tarifs : selon les revenus. *Rens. 74.01.01.03 ou 74.01.59.19 - Fax : 74.01.47.27.*

Séminaire "La lecture", par Jacqueline ROUSSEAU-DUJARDIN et Jacques HASSOUN, mardi 18 janvier à 20h30, organisé par la Villa Gillet (unité de recherche contemporaine), 25 rue Chazière, 69004 LYON. Lieu : même adresse. Tarifs : 40F, réduit 20F. *Rens. 78.27.02.48.*

Influence de la religion sur la structure psychologique de la personne et des sociétés, par Daniel SIBONY, psychanalyste, mardi 18 janvier à 20h30, organisé par le Centre Culturel Boris Vian et le Centre Social Roger Vaillant, VENISSIEUX. Lieu : Cinéma Gérard Philipe, 12 av. J. Cagne, 69200

pensée, vendredi 21 et samedi 22 janvier, organisé par l'ARP (Association pour la Recherche en Psychopathologie), Laboratoire de psychopathologie fondamentale, UFR Sciences Humaines Cliniques, PARIS VII, Centre Censier, 13 rue de Santeuil, 75005 PARIS. Lieu : Amphi. Charcot, Hôpital de la Salpêtrière, PARIS. Tarifs : 350F, étudiants 150F. *Rens. (1) 45.87.41.02.*

L'enfant, l'école, la famille, l'institution et le thérapeute, par Raymond TRAUBE, psychiatre, samedi 22 janvier, organisé par le CEFA (Centre d'Etude de la Famille), 95 bd. St-Michel, 75005 PARIS. Lieu : Hôpital LAËNNEC, PARIS. Tarifs : 300F, F.C. 500F. *Rens. (1) 43.54.98.84. - Fax : (1) 43.54.30.28.*

La psychanalyse en tant que science ? Un mode universitaire de la transmission de la psychanalyse s'est-il constitué ?, samedi 22 et dimanche 23 janvier, organisé par le CIRPC (Centre Inter-Régional de Recherches en Psychopathologie Clinique) et le Centre de Recherches en Psychopathologie de l'Université Paris XIII. Lieu : Université Paris XIII, av. J.-B. Clément, 93340 VILLETANEUSE. Tarifs : (après le 30 novembre) étudiants 1er et 2e cycle 200F, 3e cycle 250F,

février 1994, organisé par la Maison de Toutes les Couleurs, 1 rue du Château d'eau, 75010 PARIS. Lieu : PARIS. Tarifs : avant le 10 janvier 600F étudiants et membres 400F, F.C. 900F ; après cette date 900F. *Rens. (1) 42.55.32.24. ou (1) 48.03.00.69.*

A quoi nous servent nos enfants ?, samedi 26 mars 1994, organisé par l'AFCCC (Ass. Française des Centres de Consultation Conjugale), Galerie des Dames, 44 rue Danton, 94270 LE KREMLIN-BICETRE. Lieu : 6 rue Albert de Lapparent, 75007 PARIS. Tarifs : avant le 1er janvier 1994 : 400F, ensuite 450F, étudiants et membres AFCCC 350F. *Rens. (1) 46.70.88.44. - Fax. (1) 46.71.24.60.*

Violences, racines ou destins des pulsions ?, vendredi 15, samedi 16 et dimanche 17 avril 1994, organisé par l'Ass. "Carrefours et Médiations", 26 ch. du Bessayré, 31240 SAINT-JEAN. Lieu : Ecole supérieure de Commerce, 20 bd. Lascrosses, 31000 TOULOUSE. Tarifs : jusqu'au 31/01 : 980 F, étudiants 600F, ensuite 1080 F, F.C. 1200F. *Rens. 61.74.23.74.*

Femmes et hommes, des origines aux relations d'aujourd'hui, les 14, 15, 16 et 17 juin 1994, organisé par le Journal des Psychologues, 18 bd. C. Flammarion, 13001 MARSEILLE. Lieu : Le Corum, MONTPELLIER. Tarifs : avant le 15 janvier 900F étudiants 650F, F.C. 1200F ; après cette date 1200F, étudiants 800F, F.C. 1200F. *Rens. 91.62.22.77.*

Les informations contenues dans les diverses rubriques de ce journal ne sont pas de la publicité

CANAL PSY

Institut de Psychologie
Université LUMIERE-Lyon 2
5, av. P. Mendès France
69676 BRON Cedex

10 numéros par an
10 F le numéro

Abonnements

étudiants Lyon 2 : 90F
autres : 150F

M.....
.....

Adresse.....
.....
.....
.....
.....

Tél :

Qualité (étudiant en / profession) :
.....

souhaite s'abonner à Canal Psy pour un an (10 numéros) à partir du mois de 19..... et retourne ce bulletin accompagné d'un chèque de F à l'ordre de l'Agent Comptable de l'Université LUMIERE-Lyon 2 (merci de joindre une photocopie de la carte d'étudiant).

AUTRES REGIONS

VENISSIEUX. *Rens. 72.50.09.16. ou 78.70.16.74.*

Adolescence - psychopathie, quelles réponses aujourd'hui ?, samedi 18 décembre, organisé par la SFPEA (Société Française de Psychiatrie de l'Enfant et de l'Adolescent), Clinique Georges Heuyer, Hôpital de la Salpêtrière, 47 bd. de l'Hôpital, 75651 PARIS Cedex 13. Lieu : Ministère de la Santé, 8 av. de Ségur, 75007 PARIS. Tarifs: 250F.

Actualité des modèles freudiens: langage, image,

professionnels 400F. *Rens. 42.20.07.26.*

Adoption et cultures, de la filiation à l'affiliation, vendredi 4 et samedi 5

A PREVOIR...

DU COQ A L'ANE

S.O.S. lits

A l'occasion de la 5ème Biennale Internationale Universitaire de Danse qui aura lieu du 31 janvier au 5 février 1994, le Service culturel recherche des étudiants qui accepteraient de loger les danseurs étrangers (90 au total qui participeront à cette manifestation :

- Américains (Caroline du Nord, Alabama, Pennsylvanie)
- Canadiens (Montréal, Laval, Ontario)
- Autrichiens (Vienne)
- Hollandais (Groningen)

Ces derniers, nourris midi et soir par les soins des organisateurs, aurait besoin d'un lit et d'un matelas. Entrées gratuites en soirée pour les personnes qui les accueilleront ! Contacts : Service Culturel, 78.77.23.10.

Photolangage

A vendre : "Photolangage" avec ouvrage "Photométhodes" de C. Beliste et A. Baptiste, bon état, tél : 78.27.49.56. (entre 12h et 14h)

Tests

Vous avez 5, 10, 30 minutes ou plus de libre...

Nous cherchons des volontaires, pour passer des tests sur ordinateur ou sur simulateur de conduite.

Cet appel est valable pour toute l'année universitaire 1993/1994.

Toute participation est anonyme, et ne vous engagera pas sur un plan individuel. N'hésitez pas à nous contacter au L.E.A.C.M. salle 29K, ou appelez le secrétariat au 78.77.23.51. (demandez Hervé Bruni, poste 2548).

Association Livre ouvert

Autour de la Librairie Berthezène (campus de Bron, bâtiment K), l'association a vu le jour depuis peu avec pour but de promouvoir le livre et la lecture en proposant des rencontres avec des poètes, des écrivains, des universitaires, des metteurs en scène... une lettre bimestrielle informe des rendez-vous à ne pas manquer.

A noter pour début janvier, rencontre avec le Docteur Jean-Pierre Klein,

responsable de la revue *Art et Thérapie*, auteur de *Pour une psychiatrie de l'ellipse : les aventures du sujet en création*, paru aux PUF en 1993. La date: le jeudi 6 à 14h (suite au séminaire de Bernard Chouvier, voir plus bas).

La rencontre du 26 octobre avec René Kaës a été jugée si intéressante qu'il a été décidé d'en faire profiter au second trimestre les "étudiants du lundi", alors, surveillez les annonces et venez découvrir le cadre chaleureux de la librairie et les échanges qu'il permet. Tél. 78.76.27.54.

L'apostille

Un groupe de praticiens du C.H.S. Saint Jean de Dieu a eu l'idée de créer un bulletin de la bibliothèque dont le but principal serait de collecter et de publier des articles courts (trois pages dactylographiées) de critiques, avis et pensées concernant les publications, ouvrages, articles de revues, mémoires et autres écrits que nous lisons pour notre travail, nos recherches ou notre plaisir.

Laissez-vous apostropher par l'apostille, revue d'humeur qui donne la parole et la plume aux lecteurs pour écrire librement ce qu'ils pensent de leurs lectures quelles qu'elles soient.

L'apostille est en vente : Librairie Berthezène, campus de Bron ; Librairie des Nouveautés, Bellecour ; Librairie La Proue, 15 rue Chilbert.

L'Aspostille, Bibliothèque médicale, 290 route de Vienne, 69008 LYON, Tél. 78.09.78.53.

Déconstruire le social

Le séminaire mensuel dirigé par Saül Karsz reprend cette année de novembre 1993 à juillet 1994 à la Sorbonne. Ouvert à tout public, il se tient un lundi soir par mois. A chaque rencontre, un conférencier répond à la question centrale "que veut donc dire social?". Son exposé est suivi d'un débat contradictoire et d'une première synthèse. L'ensemble - retranscrit et partiellement réélaboré - fait l'objet d'un rapport analytique envoyé à chaque inscrit, accompagné du journal du Séminaire. On peut s'inscrire au Séminaire Déconstruire le social uniquement pour recevoir le rapport mensuel sans participer aux rencontres.

"Ce séminaire s'adresse à ceux pour qui le social - le mot et la chose - ne va surtout pas de soi. Il mobilise la rigueur conceptuelle, indispensable pour s'aventurer à penser, l'ironie, gage de distanciation critique, et enfin le souci du réel et des contraintes objectives..."

Coût de l'inscription : 650 F, F.C. 1300 F. Association Pratiques Sociales, 23 rue Albert le Grand, 94110 Arcueil, Tél et fax: (1) 48.44.62.22.

Prix de recherche

Le prix "Denise Guyot" pour la Recherche en Psychologie a été remis le 9 novembre dernier à Valérie Pezet, actuellement en cours de doctorat de psychologie à l'Université Paris X-Nanterre, sous la direction du Professeur Anne Lancry. Le montant du prix, d'une valeur de 30 000 F lui permettra de mener à son terme sa recherche sur les facteurs d'usure professionnelle (ou "burn-out") chez les travailleurs sociaux. Pour découvrir les travaux de V. Pezet : Burn-out et adhésion des valeurs. Le cas des travailleurs sociaux. In P. Goguelin et M. Moulin, La psychologie du travail à l'aube du 21ème siècle, E.A.P., 1993. Pour tous renseignements complémentaires : E.A.P., Etablissements d'applications Psychotechniques, 6bis rue André Chénier, 92130 ISSY-LES-MOULINAUX, Tél. (1) 46.45.38.12, Fax. (1) 40.95.73.32.

Les Prix d'Enseignement et Liberté seront attribués pour la troisième fois en 1994 à des auteurs de travaux, articles et ouvrages consacrés à la liberté d'enseignement. La dotation affectée à ces prix est de 100 000F. La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 28 février 1994.

Enseignement et Liberté, 141 rue de Rennes, 75006 PARIS - Tél. (1) 45.49.05.95. Fax. (1) 43.21.79.03.

Thèses

Jacqueline Rastello soutiendra sa thèse de Doctorat en psychologie "*Le représenté et l'irreprésentable : la mort - l'enjeu d'une existence humaine - naître mortel et mourir vivant*", le 4 janvier 94 à 9h30, Salle du Conseil, 86 rue Pasteur.

Denis Mellier soutiendra sa thèse de Doctorat en psychologie "*De l'emploi du concept de fonction contenant pour l'institution à la notion d'appareil psychique d'équipe, le cas de la crèche*", le 15 janvier 1994 à 14h, Salle des Colloques, 18 quai C. Bernard.

Rencontre-Débat autour de la création

Proposée par Bernard Chouvier dans le cadre de son séminaire de recherche : "Les aventures du sujet en création" par Jean-Pierre KLEIN le jeudi 6 janvier de 11h à 13h salle 142K à Bron.

Erratum

Le numéro de téléphone de Autrement Dit mentionné page 10 du N°5 de Canal Psy était erroné. Pour joindre l'Association Lyonnaise de Psychodrame, composez le 78.38.09.53.

Les mouvements de personnels

Chaque rentrée s'accompagne de mouvements plus ou moins importants et cette année a été particulièrement marquée.

Nous avons eu à regretter les départs pour mise à la retraite de Mesdames Huguette JOURNET et Marcelle WITTLING qui, chacune à leur manière, auront laissé leur empreinte au sein de l'Institut. Mlle Karine LASCAR, personnel ATOS à mi-temps, nous a également quitté pour rejoindre le CROUS.

Depuis trois ans, les arrivées à l'Institut ne sont pas négligeables et nous avons, cette année encore, pu accueillir un certain nombre de collègues :

Enseignants

Mlle Nathalie BEDOIN	Maître de conférences,
M. Pascal DISSARD	ATER,
Mlle Nathalie DUMET	ATER,
M. Jean MENECHAL	Maître de conférences,
Mlle Laure RAZON	ATER,
M. Jean-Marc TALPIN	Maître de conférences,
M. Rémi VERSACE	Maître de conférences,

IATOS (Ingénieurs - Administratifs - Technique - Ouvriers et de Service)

Mme Nicole CHARLES

Mlle Caroline COUX

Mlle Sylvie MONTALAND

Mme Christiane CARRE

Mme Colette LEVASSEUR

M. Emmanuel DURAND

Mlle Isabelle CHARDON

Secrétaire

d'Administration qui prend la responsabilité des 1^{er} et 2^e cycle, Contractuelle au CFP, Contractuelle au LEACM, Contractuelle à l'UTA, Contractuelle à l'UTA, Objecteur de conscience au LEACM, Vacataire au secrétariat de direction.

Ces arrivées nous ont permis d'effectuer des mouvements internes comme par exemple Mme Gabriella COQUIN qui a souhaité s'investir au Laboratoire de psychologie clinique et Mme Danièle BERRARD-TRISTANT qui a pris de nouvelles fonctions au Secrétariat de la Recherche. ♦

Yvette GREGOIRE

Chef des Services Administratifs

Suite de la page 12

Particulièrement intéressante : l'intervention de Simone URWAND intitulée "Supervision de groupe ; supervision en groupe" où elle fait l'hypothèse que les supervisions en groupe trouvent leurs origines dans "Les séances du mercredi soir" chez Freud. Rappelant que la supervision de groupe en groupe implique non seulement superviseur et supervisé mais un groupe d'enfants sur lequel porte la supervision, le groupe de supervisés ainsi que les institutions concernées, celle des supervisés et celle du superviseur. Au travers de ces emboîtements successifs S. URWAND questionne les processus psychiques inconscients intervenant dans ces groupes et constate que l'on retrouve dans ces groupes de supervision les mêmes attaques du cadre que dans d'autres groupes.

A propos de ce thème retenons enfin l'exposé conjoint de Régine CASTAING et Danielle REVIRIEGO "Articulations entre formation-supervision et groupe thérapeutique à

partir du changement de dispositif" où elles interrogent les liens entre leur travail thérapeutique en institution auprès d'un groupe d'enfants très régressés et ce qui se passe dans leur groupe de supervision.

Pour conclure, le Professeur FERRARI insista sur la fonction pare-excitation du cadre et ouvrit certains questionnements, notamment à propos de la notion de transfert dont l'on trouve des éléments en situation groupale, sans pour autant pouvoir parler de névrose de transfert comme dans la cure-type.

Quant à savoir si l'on ne doit considérer l'expérience groupale qu'à la lumière exclusive de la psychanalyse, laissons peut-être le mot de la fin à René ROUSSILLON qui est tenté de la considérer plutôt comme une expérience autre qui n'aurait pas forcément à être interprétée à la lumière de l'histoire de l'enfant. ♦

Alain HUSSER
Psychologue

CANAL PSY

Institut de Psychologie
Université LUMIERE-Lyon 2
5, av. P. Mendès France
69676 BRON Cedex
Tél : 78.77.23.23
Fax : 78.74.22.17

Directeur de la publication
Eric FROMENT
Président de l'Université

Directeur délégué de la publication
Alain-Noël HENRI

Rédaction
Sabine GIGANDON-VALLETTE

Conception et réalisation
Gaëlle CHEVRIER

Mensuel édité par l'Institut de Psychologie
Dpt. Formation en Situation professionnelle

CANAL PSY est en vente dans les secrétariats de psychologie, à Bron : 3^e cycle (s.126 K), CFP (s.124 K), LEACM (s.34 k), en ville : FPP (s.116 D, 16 Quai C. Bernard, Lyon 7^e) et à la Librairie Berthezène, Campus de Bron, bâtiment K